

Rapport d'activité 2016  
du Centre Exception handicap  
Bibliothèque nationale de France

à l'attention de :

*Madame Françoise Nyssen,*

*Ministre de la Culture*

*Madame Sophie Cluzel,*

*Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée  
des Personnes handicapées*

# Présentation

Par le décret 2009-131 du 6 février 2009, la Bibliothèque nationale de France a reçu la mission d'organiser les transferts et le stockage sécurisés des fichiers numériques des œuvres imprimées demandés par les organismes d'adaptation agréés et déposés par les éditeurs au bénéfice des personnes handicapées empêchées de lire. Pour répondre à cette mission, elle a mis en service l'application PLATON, la Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques (<http://exceptionhandicap.bnf.fr>) en juin 2010.

Ce rapport présente l'activité et les conditions de dépôt et de mise à disposition des fichiers numériques ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées, conformément au décret 2008-1391 du 19 décembre 2008. Il permet de disposer d'une vue d'ensemble sur l'évolution du dispositif depuis sa mise en œuvre en 2010 en présentant des données cumulées, tout en isolant l'activité et les faits marquants propres à l'année 2016, à commencer par les nouveaux développements liés à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine promulguée le 7 juillet 2016).

# Sommaire

<b>Présentation.....</b>	<b>2</b>
<b>1 Bilan .....</b>	<b>4</b>
1.1 Faits marquants en 2016.....	4
1.2 Bilan général 2014-2016.....	6
1.3 Approche statistique par type de documents .....	11
<b>2. Axes d'amélioration et perspectives .....</b>	<b>19</b>
2.1. Suite de la mise en œuvre des évolutions législatives .....	19
2.2. Reconduction de l'opération « Rentrée littéraire accessible » .....	20

# 1 Bilan

## 1.1 Faits marquants en 2016

### 1.1.1 LCAP et mise en œuvre

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine<sup>1</sup> a été promulguée le 7 juillet 2016 et le décret d'application du 28 février 2017<sup>2</sup> est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Des développements ont été menés dès le premier semestre 2016 pour répondre aux évolutions légales :

- Les livres numériques (qu'ils aient ou non été déposés à la BnF au titre du dépôt légal) peuvent être demandés sur PLATON par les organismes d'adaptation, au même titre que les livres imprimés. Les notices de PLATON relient les EAN des livres imprimés avec les livres numériques afin que les organismes demandant un ouvrage par leur EAN numérique soient informés de l'existence possible, sur PLATON, du fichier source de l'ouvrage papier – et en disposent alors directement si le format leur convient. Ce lien permet également de ne pas solliciter l'éditeur avec plusieurs demandes distinctes portant sur des EAN différents pour un même fichier source. Ce service a été mis en production en juin 2016. Il n'est accessible qu'aux organismes agréés ayant demandé ou reconduit leur agrément selon le nouveau cadre juridique.
- Les fichiers numériques des livres scolaires font l'objet d'un dépôt systématique obligatoire dans PLATON.  
Suite à la proposition d'éditeurs de déposer des métadonnées de leurs manuels scolaires par flux ONIX sur l'Extranet du dépôt légal<sup>3</sup>, une réflexion commune a pu être menée entre l'équipe du Centre Exception handicap et celle de l'Extranet. Elle a abouti à la mise en place d'un web service par lequel PLATON interroge à la fois le flux ONIX et le contenu des déclarations manuelles effectuées sur la plateforme Extranet. Ce dispositif permet ainsi que la plupart des fichiers sources des manuels scolaires déposés sur PLATON par les éditeurs soient automatiquement intégrés sans catalogage manuel. Ce service a été mis en production en octobre 2016.

La loi LCAP impose par ailleurs que les fichiers des documents adaptés sous forme numérique soient transmis par les organismes d'adaptation à la BnF, qui opérera une sélection selon les caractéristiques techniques et les coûts de conservation de ces documents. La BnF aura également pour mission de transmettre ces fichiers aux autres organismes d'adaptation qui en feront la demande.

---

<sup>1</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/7/2016-925/jo/article\\_33](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/7/2016-925/jo/article_33)

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/27/2017-253/jo/texte>

<sup>3</sup> Site permettant aux éditeurs de déclarer, avant parution, les ouvrages qui seront envoyés à la Bibliothèque nationale de France au titre du dépôt légal, soit par saisie manuelle dans un formulaire en ligne, soit par envoi de métadonnées dans un flux ONIX.

Des concertations ont été menées et un questionnaire envoyé aux organismes de niveau 2<sup>4</sup> fin 2016, puis aux représentants des DYS<sup>5</sup> début 2017, afin de mieux connaître les processus d'adaptation, les formats de fichiers adaptés et les métadonnées utilisées, et de pouvoir ainsi commencer les développements en 2017.

La BnF a été consultée, de même que les éditeurs et les organismes agréés, en vue de l'élaboration du décret précisant la liste des formats dans lesquels les éditeurs doivent déposer leurs fichiers sources sur PLATON.

La BnF a également participé à la révision des formulaires de demande d'agrément, ainsi qu'à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques, documents présentés à la Commission exception handicap du 02 mars 2017.

### ***1.1.2 Mission interministérielle sur l'édition adaptée***

La BnF a été auditionnée dans le cadre d'une mission interministérielle « relative aux structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes handicapées », confiée aux inspecteurs des Affaires sociales, de la Culture et de l'Éducation nationale, « mission conjointe de bilan et d'expertise, avec l'objectif d'améliorer les activités d'adaptation, tout en rationalisant les moyens et financements publics qui y sont affectés ». Les données relatives à l'activité de PLATON et aux développements prévus pour la mise en œuvre de la loi ont été transmises aux inspecteurs. Le rapport de la mission a été rendu en décembre 2016<sup>6</sup>. La BnF étudie avec le Ministère de la Culture et de la Communication les suites à lui donner.

### ***1.1.3 Rentrée littéraire 2016***

L'opération « Rentrée littéraire accessible », proposée pour la première fois en 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE) et financée par le Centre National du Livre (CNL), a été reconduite en 2016 avec le concours de cinq organismes agréés ayant répondu à l'appel à participation : l'Association Lire Sans les Yeux, BrailleNet, le Groupement des Aveugles et Amblyopes de France, l'Institut des Jeunes Aveugles et le Réseau des médiathèques de Montpellier.

Les éditeurs ont proposé 315 titres. À partir de ces listes, les organismes agréés ont formulé leurs demandes sur PLATON. Après réception des demandes, les éditeurs ont déposé les fichiers sources sur la plateforme. Les organismes participants ont alors pu convertir les fichiers éditeurs au format pivot DAISY XML. Les fichiers convertis ont ensuite été reversés sur PLATON, afin que l'ensemble des organismes agréés puissent les adapter et les communiquer aux bénéficiaires.

---

<sup>4</sup> Deux niveaux d'agrément se distinguent :

- des organismes agréés de niveau 1 peuvent réaliser des adaptations à partir des ouvrages imprimés ou les communiquer. Ils peuvent scanner des titres, les reproduire sans limitation liée à leur date de publication. Mais ils n'ont pas accès aux fichiers numériques déposés.
- des organismes de niveau 2 peuvent demander les fichiers sources des éditeurs pour les bénéficiaires de l'exception. Cela les contraint en terme d'offre, puisque ne sont concernés que les titres publiés après le 4 août 2006 et dont l'adaptation a été demandée dans les dix ans suivant leur publication. Mais cet accès leur permet d'automatiser les processus d'adaptation (programmes permettant de récupérer le texte automatiquement...). Un organisme de niveau 2 est forcément aussi de niveau 1.

<sup>5</sup> La loi LCAP étend le périmètre des publics concernés par l'exception handicap, incluant notamment les troubles « DYS ».

<sup>6</sup> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000167.pdf>

- 76 éditeurs, dont 12 nouveaux, ont participé à l'opération ;
- 315 titres ont été proposés par les éditeurs, dont 41 titres du domaine Jeunesse ;
- 299 fichiers sources ont été déposés sur PLATON par les éditeurs (7 titres ayant vu leur parution différée), dont 65% en XML, 20% en EPUB, 13% en PDF et 2% en InDesign ;
- cette opération a ainsi permis le dépôt sur PLATON de titres par la suite primés, parmi lesquels : *Chanson douce* de Leïla Slimani (prix Goncourt), *Petit pays* de Gaël Faye (prix Goncourt des lycéens), *Le Garçon* de Marcus Malte (Prix Fémina), *Babylone* de Yasmina Reza (prix Renaudot), *Le Dernier des nôtres* d'Adélaïde de Clermont-Tonnerre (Grand prix de l'Académie française) ;
- ont ensuite été reversés par les organismes participants 130 fichiers adaptés en DAISY XML (44% des titres déposés), ainsi que des fichiers adaptés en d'autres formats pivots (ex. : .rtf et.doc), permettant ainsi leur utilisation par tous les organismes agréés inscrits sur PLATON, notamment pour la réalisation d'adaptations en braille.

#### ***1.1.4 Tendances de l'activité : hausse des demandes et des adaptations, et livraison par les éditeurs de formats plus facilement adaptables***

Pour la troisième année consécutive en 2016, l'activité de PLATON se caractérise par :

- une très forte augmentation des demandes de la part des associations : 13 371 demandes en 2016 contre 10 262 en 2015 (et 7 420 en 2014) ;
- une augmentation du nombre des documents adaptés : 7 305 en 2016 contre 5 575 en 2015 ;
- une augmentation du nombre des adaptations : 12 221 en 2016 contre 9 988 en 2015.

Les fichiers éditeurs des livres (hors manuels scolaires) ont été fournis en 2016 à **53% en format XML (contre 45% en 2015) et 13% au format EPUB**. Les fichiers de manuels scolaires ont été fournis à 35% en format InDesign (contre 31% en 2015), à 56% au format PDF (contre 59% en 2015), à 4 % en XML et à 2% en format EPUB.

## **1.2 Bilan général 2014-2016**

En vue de la mise en service de la plateforme PLATON, une équipe de trois personnes a été constituée en 2009 pour former le Centre Exception handicap, qui assure le lien avec les utilisateurs, tant éditeurs qu'organismes agréés.

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, fin 2016 :

- 49 organismes agréés, dont 9 inscrits en 2016 ;
- 1 025 éditeurs inscrits, dont 168 inscrits en 2016 (ils étaient 709 en 2014) ;
- 25 161 titres.

Pour la seule année 2016, on compte :

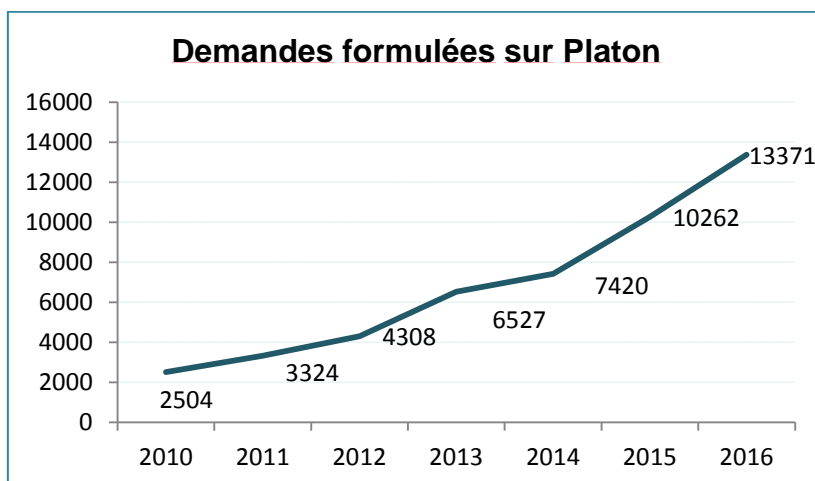
- 13 371 demandes d'organismes, dont 8 061 transmises aux éditeurs ;
- 7 106 fichiers déposés par les éditeurs au titre des demandes de 2016 ;
- 7 305 documents adaptés ;
- 12 221 adaptations produites<sup>7</sup>.

## Bilan 2014-2016

Année	Nouveaux organismes agréés	Demandes des organismes agréés	Demandes transmises aux éditeurs	Documents déposés par les éditeurs <sup>8</sup>	Documents adaptés	Adaptations produites
2014	3	7 420	4 051	3 641	4 438	8 229
2015	1	10 262	5 885	5 393	5 575	9 988
2016	9	13 371	8 061	7 106	7 305	12 221

### 1.2.1 Accroissement du nombre de demandes des organismes

En 2016, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés a de nouveau très fortement augmenté, passant de 10 262 en 2015 à 13 371 en 2016. Depuis 2014, le nombre de demandes a quasiment doublé.



Cette très forte hausse s'explique par :

- Une augmentation très marquée (de près de 80%) des demandes formulées par le principal organisme adaptateur de littérature générale. Les 5 481 demandes formulées

<sup>7</sup> Un titre peut donner lieu à plusieurs adaptations de types différents (braille papier et fichier audio DAISY, par exemple).

<sup>8</sup> Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 01 mars 2017 suite aux demandes formulées par les associations en 2016 (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des deux mois accordé pour le dépôt par les éditeurs).

par cet organisme représentent 40% du total des demandes, tous documents confondus, et 60% des demandes de livres (hors scolaires) en 2016.

- Des demandes plus nombreuses émanant des organismes spécialisés dans l'adaptation de livres scolaires (près de 32% des demandes concernent des livres scolaires). En 2016, 10 organismes ont demandé plus de 200 titres scolaires.

### **1.2.2 Demandes transmises aux éditeurs**

Le nombre de demandes transmises aux éditeurs a de ce fait fortement augmenté : 8 061 en 2016 contre 5 585 en 2015.

Le différentiel entre les demandes formulées par les organismes agréés et celles transmises aux éditeurs s'explique par deux raisons principales :

- les demandes n'entrant pas dans le cadre législatif ne sont pas transmises aux éditeurs : c'est le cas pour 501 d'entre elles en 2016 ;
- lorsqu'un document est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois ; c'est le cas par exemple pour les titres de littérature générale de la rentrée littéraire, ainsi que des livres scolaires fréquemment redemandés par les organismes d'une année sur l'autre.

L'augmentation des demandes se caractérise par :

- une augmentation des demandes portant sur des titres des éditeurs déjà les plus sollicités ;
- une augmentation des demandes portant sur des titres auto-produits ou publiés par de petites maisons d'éditions.

Ainsi, seuls 543 éditeurs ou groupes éditoriaux (sur les 1 025 inscrits) ont été sollicités en 2016. Près de 60% de ces éditeurs n'ont été sollicités que pour un à deux titres.

#### **Nombre d'éditeurs sollicités en 2016 par nombre de titres demandés**

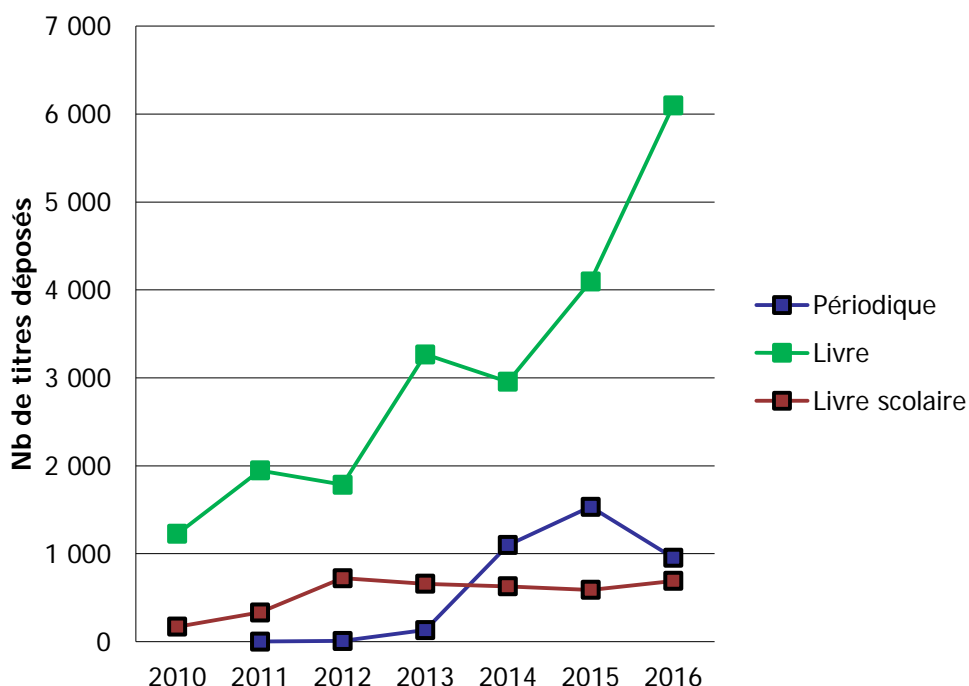
<b>Nombre de titres demandés</b>	<b>1 à 2 titres</b>	<b>3 à 10 titres</b>	<b>11 à 50 titres</b>	<b>51 à 100 titres</b>	<b>101 à 300 titres</b>	<b>Plus de 301 titres</b>
<b>Nombre d'éditeurs sollicités</b>	317	126	67	13	17	3

Dans le même temps, les demandes concernant les 20 groupes éditoriaux les plus sollicités en 2016 ont également très fortement augmenté : elles représentent 4 681 titres (contre 2 785 en 2015), soit plus de 58% du total des demandes transmises aux éditeurs (contre 47% en 2015).

### **1.2.3 Dépôt des fichiers numériques par les éditeurs**



Près de 90% des demandes formulées par les organismes agréés en 2016, tous types de documents confondus, ont été suivies d'un dépôt de fichier par l'éditeur. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'année précédente.



Les dépôts des fichiers par les éditeurs reflètent les demandes des organismes et sont donc également en forte augmentation. Les dépôts des livres (hors scolaires) ont particulièrement augmenté en 2015 et 2016, passant de près de 3 000 en 2014 à plus de 6 000 en 2016. Les dépôts de livres scolaires (manuels et livres parascolaires) ont également augmenté, passant de 589 en 2015 à 691 en 2016. Les dépôts de périodiques, comptabilisés au numéro sur PLATON, sont en augmentation, mais de manière plus fluctuante selon la fréquence de parution des titres demandés. Ainsi, les dépôts très élevés en 2015 correspondaient au dépôt régulier par l'éditeur, à la suite d'une demande initiale d'un organisme, de deux quotidiens pour la jeunesse ; or, la demande n'a pas été renouvelée en 2016 par l'organisme.

- *Retards et refus de livraison par les éditeurs*

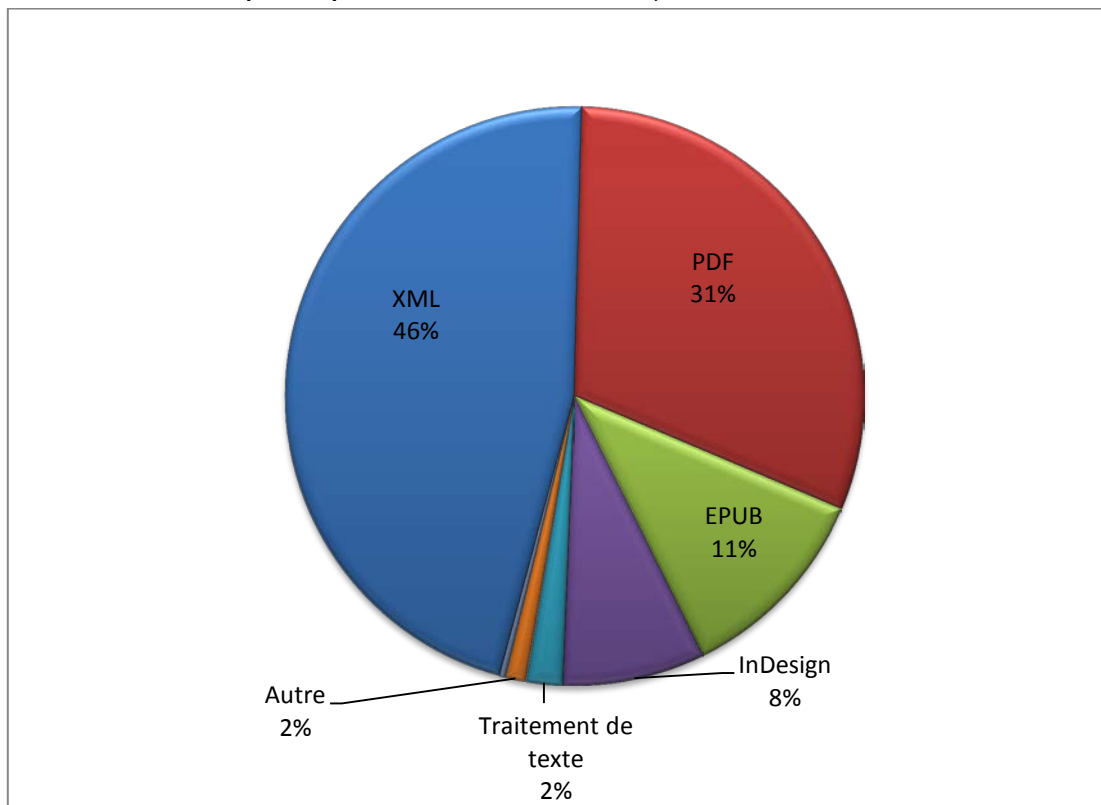
Un peu moins 10% des titres demandés en 2016 n'ont pas été déposés. Un tiers de ces cas correspond à un retard de livraison, les deux autres tiers à un refus motivé, indiqué par l'éditeur sur la plateforme PLATON (597 refus en 2016, dont plus de la moitié pour « absence de fichier numérique » chez l'éditeur).

La part des refus a augmenté par rapport à la celle des retards à la suite des contacts pris par l'équipe du Centre Exception handicap auprès des éditeurs afin de faire le point sur les demandes faisant l'objet d'un retard (datant parfois de plusieurs années), qui ont permis d'identifier que l'éditeur n'avait pas indiqué sur la plateforme qu'il ne disposait en réalité pas ou plus du fichier source.

Au total, depuis la mise en service de la plateforme en 2010, 686 documents demandés aux éditeurs restent en retard de livraison sur les 28 618 demandes transmises, soit 2% des titres. Les retards concernent pour moitié des titres demandés en 2016.

- *Les formats déposés<sup>9</sup>*

#### Formats déposés par les éditeurs en 2016, tous documents confondus



L'augmentation de la part du format XML dans les dépôts se confirme en 2016. 46% des titres, tous types de documents confondus, sont déposés dans ce format. Le format PDF n'est plus le format le plus déposé : il représente 31% des titres en 2016 contre 43% en 2015. Le format EPUB est stable, et le format Indesign est en légère diminution (8% des dépôts contre 10% en 2015). Cette augmentation du XML s'explique par la part prépondérante des demandes de livres non graphiques dans les demandes des organismes. Le SNE et la BnF ont par ailleurs mené depuis plusieurs années un travail conjoint de sensibilisation au XML auprès des éditeurs de ces ouvrages.

#### 1.2.4 Les adaptations

En 2016, près de 75% des demandes honorées (le fichier demandé est fourni à l'association) ont donné lieu à au moins une adaptation.

- *Typologie des adaptations*

#### Les adaptations en 2016 : nombre de titres adaptés en un an par type de document

Type de document	Nombre de titres adaptés	Nombre d'adaptations
Livre	5 590	9 275
Livre scolaire	1 520	2 670

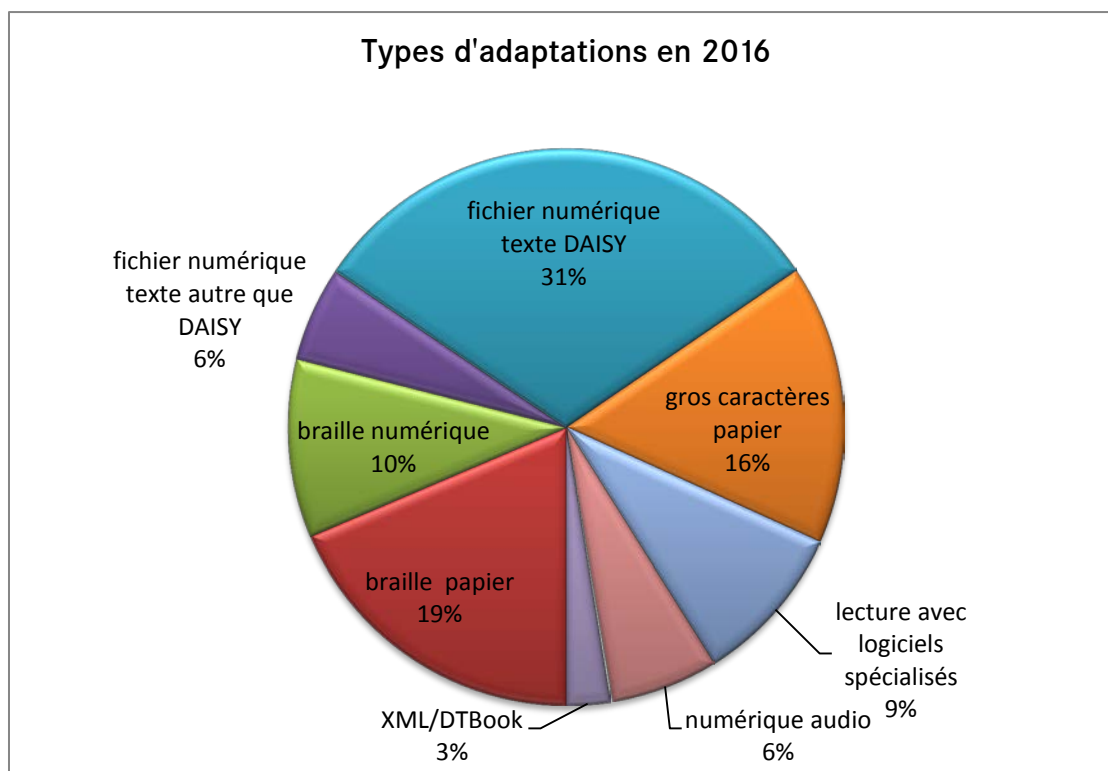
<sup>9</sup> Le format « autre » correspond à une extension logicielle pour MAC.

Périodiques	194	273
Partition	1	2
<b>Total</b>	<b>7 305</b>	<b>12 220</b>

Le nombre de documents adaptés et le nombre d'adaptations ont nettement augmenté : 7 305 titres ont ainsi été adaptés en 2016 (contre 5 575 en 2015) et 12 220 adaptations ont été réalisées (contre 9 988 en 2015).

Les adaptations de livres (hors scolaires) représentent près de 75% du total des titres adaptés et des adaptations réalisées en 2016.

- *Types d'adaptations produites en 2016*



Le braille n'est plus le format d'adaptation le plus utilisé. Tous types de documents confondus, il représente 29% de l'ensemble des adaptations, dont 18% pour le braille papier (intégral et abrégé) et 11% pour le braille numérique (intégral et abrégé). 31% des adaptations sont réalisées en format DAISY (DAISY texte et DAISY audio).

### 1.3 Approche statistique par type de documents

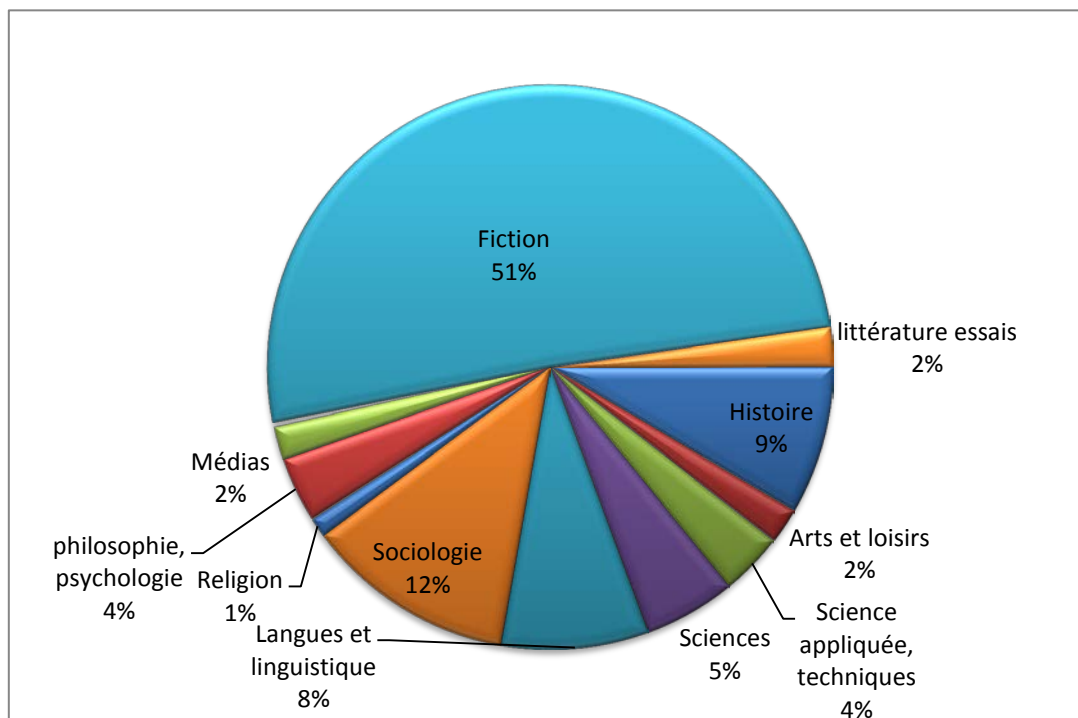
#### 1.3.1 Livres (hors scolaires)

- *Les demandes*

9 152 demandes de livres ont été formulées par les associations, dont 8 061 ont été transmises aux éditeurs.

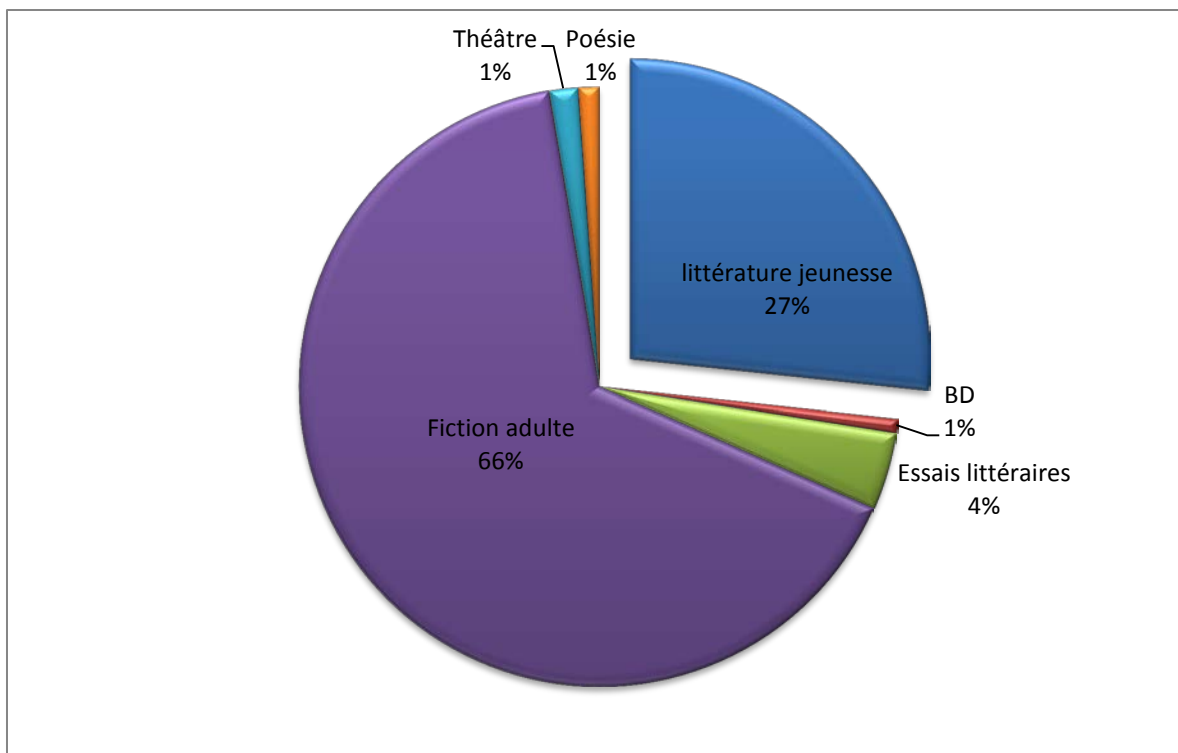
Les demandes de livres émanent principalement de 3 associations (pour 90 % des demandes).

#### Répartition des demandes transmises aux éditeurs en 2016 selon le genre éditorial



La part de la fiction est en augmentation et représente 51% des demandes de livres transmises aux éditeurs ; les demandes sont également en augmentation pour les documentaires de sciences humaines et sociales. Les ouvrages de sciences représentent 9% de l'ensemble des titres de livres demandés. La part de la littérature jeunesse reste importante, bien qu'en légère baisse (11% en 2016 contre 16% en 2015).

#### Répartition des demandes de fiction transmises aux éditeurs



Dans le domaine de la fiction, la littérature Jeunesse représente 27% des demandes transmises aux éditeurs. Pour l'année 2016, les titres Jeunesse demandés se répartissent ainsi<sup>10</sup> :

- 12% pour les moins de 5 ans
- 21% pour les premiers lecteurs (6-8 ans)
- 40% pour les 9-11 ans
- 26% pour les 12-14 ans
- 1% pour les plus de 15 ans

Les demandes de bandes dessinées sont également en augmentation : 42 titres de bandes dessinées ont été demandés en 2016 (contre 10 en 2015 et 3 en 2013 et 2014).

▪ *Les dépôts*

- *Délai moyen des dépôts de livres entre 2014 et 2016*

**Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (60 jours) de 2014 à 2016 sur la totalité des demandes :**

Documents	2014	2015	2016
Livrés entre 0 et 10 jours	51%	50%	49%
Livrés entre 11 et 60 jours	29%	32%	29%
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>82%</b>	<b>78%</b>

<sup>10</sup> Les tranches d'âges prises en compte sont celles indiquées par l'éditeur.

### Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2014 à 2016 :

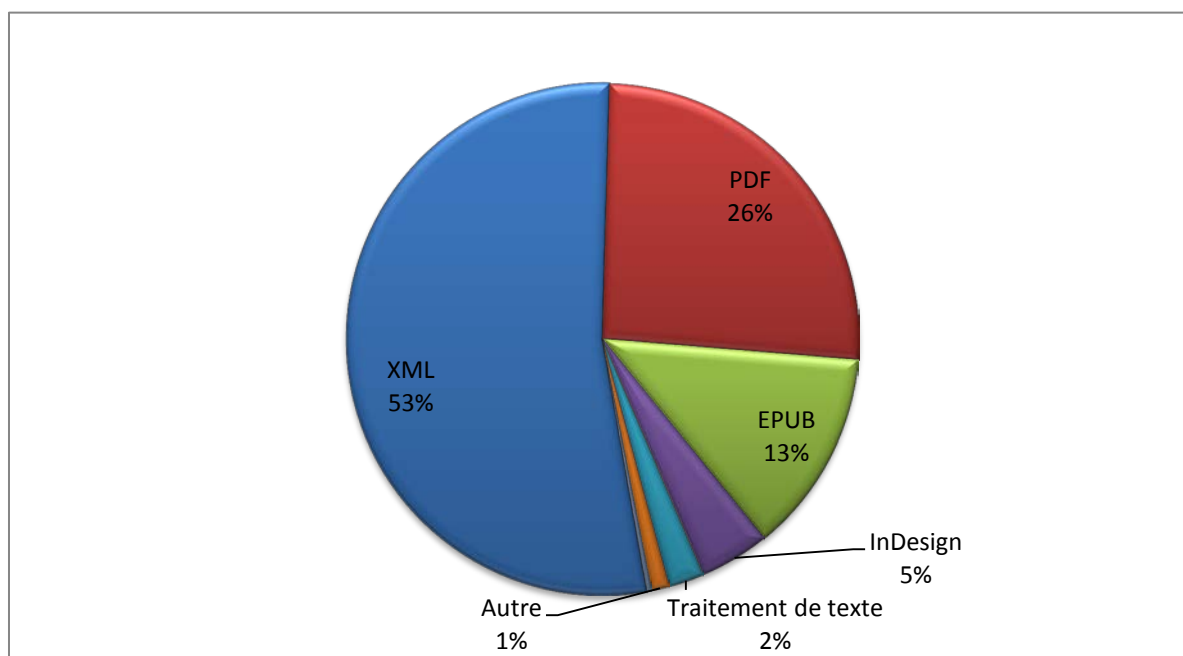
Documents	2014	2015	2016
Livrés entre 61 et 70 jours	1%	2%	3%
Livrés au-delà de 70 jours	8%	8%	6%
<b>Total livrés hors délai</b>	<b>9%</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>
<b>Non livrés ou refusés par l'éditeur</b>	<b>11%</b>	<b>8%</b>	<b>13%</b>

Le pourcentage de titres livrés dans le délai légal a légèrement baissé en 2016. 78% des titres sont livrés dans le délai légal, et 3% entre 61 et 70 jours. Le volume des demandes ainsi que la typologie des éditeurs sollicités (de plus en plus de petites structures) rendent également plus difficile le travail de relances effectué par l'équipe du Centre Exception handicap.

#### - Les formats déposés

Les 10 éditeurs les plus sollicités pour les livres (hors scolaires) depuis la création de la plateforme PLATON déposent majoritairement en formats XML ou EPUB.

### Formats de livraison des livres (hors scolaires) en 2016



Les formats structurés (EPUB et XML) représentent 66% des formats de livres déposés contre 26% pour le PDF. Ce chiffre est porté à 79% (65% pour le XML et 14% pour le format EPUB) si l'on considère la seule fiction adulte, en raison de la quasi-absence d'images.

- *Les adaptations*

#### Types d'adaptations de livres (hors scolaires) en 2016

Type d'adaptation	Répartition en % des adaptations
Braille papier (abrégé ou intégral)	22%
Braille numérique (abrégé ou intégral)	15%
Fichier numérique texte autre que DAISY	2%
Fichier numérique texte DAISY	41%
Fichier numérique audio DAISY	7%
Gros caractères papier	9%
Lecture avec logiciels spécialisés	2%
XML/DTBook	2%

Pour la première année depuis la mise en place de la plateforme PLATON, le format DAISY est le format d'adaptation le plus utilisé, à 48% du total des adaptations de livres hors scolaires (devant le braille qui représente 37% des adaptations).

Cette part croissante du DAISY est à rapprocher d'une part de l'augmentation des formats structurés (comme le XML) majoritairement déposés pour le livre, qui permettent une automatisation des processus d'adaptation, et d'autre part de la très forte augmentation des demandes formulées par le principal organisme réalisant les adaptations en DAISY texte.

#### 1.3.2 Livres scolaires

- *Les demandes*

893 titres de livres scolaires ont fait l'objet d'une demande par les organismes, dont 776 ont été transmises aux éditeurs. 729 titres ont été déposés par les éditeurs, soit près de 91%. Les demandes de livre scolaires ont augmenté en 2016, année de changement des programmes scolaires du collège.

En 2016, 87% des demandes formulées par les organismes concernent les ouvrages dédiés aux élèves du primaire et du secondaire, et 13% concernent les ouvrages de l'enseignement supérieur. Les manuels scolaires constituent la majeure partie des demandes de livres scolaires (qui comprennent également le domaine parascolaire). Le nouveau cadre légal modifie le processus pour les manuels scolaires, puisqu'ils doivent désormais, depuis la publication du décret du 28 février 2017, être déposés par les éditeurs au moment de leur mise à disposition pour le public, sans demande préalable des organismes. Le service étant mis en production sur PLATON, les organismes peuvent ainsi avoir accès sans délai au fichier présent dans le catalogue PLATON.

- *Les dépôts*

- Délai de livraison :

**Pourcentage des livres scolaires déposés dans le délai légal (60 jours) de 2012 à 2014**

Documents	2014	2015	2016
Documents livrés entre 0 et 10 jours	49%	56%	36%
Documents livrés entre 11 et 60 jours	38%	32%	44%
<b>Total</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>80%</b>

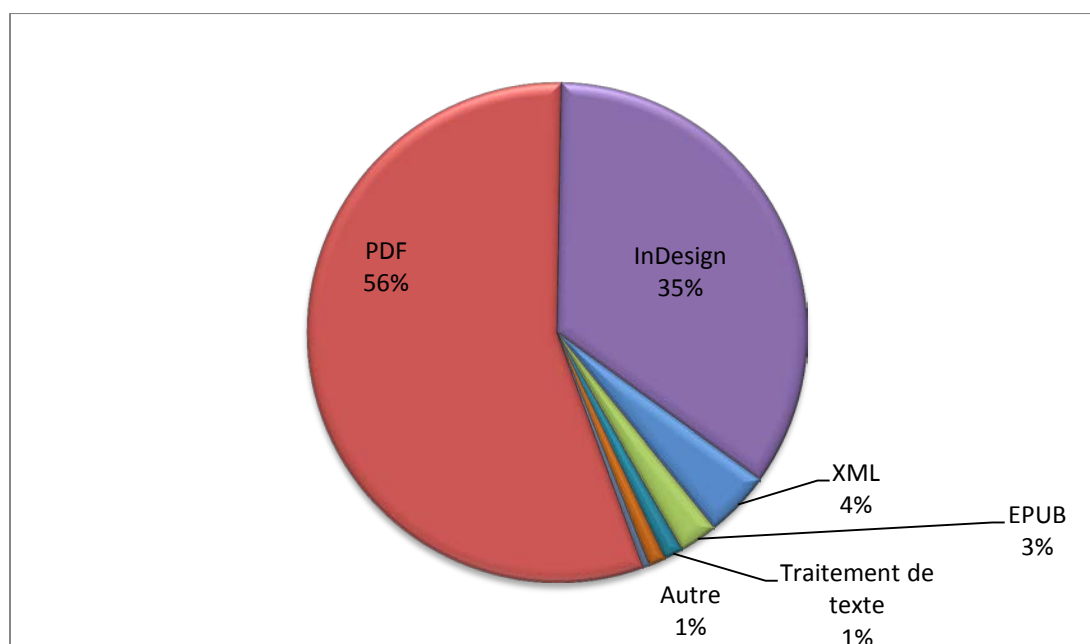
**Pourcentage des livres scolaires déposés hors délai légal ou non livrés de 2014 à 2016**

Documents	2014	2015	2016
Livrés entre 61 et 70 jours	2%	1%	2%
livrés au-delà de 70 jours	5%	3%	10%
<b>Total livrés hors délai</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>	<b>12%</b>
Non livrés ou refusés par l'éditeur	6%	8%	8%

Le délai moyen de livraison pour les livres scolaires du primaire et du secondaire est de 29 jours. Il est en revanche de 40 jours pour les livres scolaires d'enseignement supérieur.

- Les formats déposés

**Formats de livraison des livres scolaires en 2016**



Le format PDF reste le format le plus déposé, mais sa part a diminué, passant de 59% en 2015 à 56% en 2016 (il était de 85% en 2013). La part du format InDesign a progressé de 31% en 2015 à



32 % en 2016 pour les livres scolaires, même si certains titres sont déposés à la fois en InDesign et en PDF. Les dépôts en XML, qui représentent 3% du total, concernent les ouvrages de l'enseignement supérieur.

- *Les adaptations de livres scolaires en 2016*

#### Types d'adaptations de livres scolaires en 2016

Type d'adaptation	Répartition en % des adaptations
Gros caractères papier	37 %
Lecture avec logiciels spécialisés	34 %
Fichier numérique texte autre que DAISY	18 %
Braille papier	9 %
Fichier numérique texte DAISY	>1 %
Braille numérique	>1 %
Relief	>1%
Fichier numérique audio DAISY	>1%

Les deux types d'adaptation les plus déclarés pour les livres scolaires en 2016 sont, comme les deux années précédentes, les adaptations en gros caractères papier et la lecture avec logiciels spécialisés. Les adaptations « fichier numérique texte autre que DAISY » représentent 18% des adaptations. Ce type d'adaptation recoupe cependant en partie la « lecture avec logiciels spécialisés ». En effet, une adaptation numérique en format texte ou PDF répondant aux besoins d'un bénéficiaire pourra, selon les organismes, être signalée sous le type « lecture avec logiciels spécialisés » (c'est-à-dire consultable avec une synthèse vocale ou un logiciel d'agrandissement), ou comme « fichier numérique texte autre que DAISY ». C'est pourquoi une refonte du référentiel est envisagée pour les prochaines évolutions de PLATON. Les organismes ont été consultés à cette fin par un questionnaire, afin d'affiner la typologie des adaptations.

#### **1.3.3 Partitions**

En 2016, une demande de partition a été transmise à l'éditeur et déposée en InDesign. Elle a été adaptée en gros caractères par deux organismes.

#### **1.3.4 Presse**

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons : par fascicule (selon le même principe qu'une demande de livre) ou, depuis septembre 2013, par abonnement.

- *Les demandes par fascicules*

Les demandes de périodiques par fascicules ont baissé en 2016 : 291 demandes de fascicules ont été transmises aux éditeurs en 2016 (contre 707 demandes en 2015). Cette baisse est

cependant à relativiser. En effet, 464 demandes formulées en 2015 et non renouvelées en 2016 concernaient les numéros de deux quotidiens pour la jeunesse : *Mon Quotidien* et *Le Petit quotidien*. La demande de fascicules d'autres périodiques représentait 243 numéros.

Les 291 demandes portent sur 25 titres de presse, dont 14 titres de presse jeunesse, 5 titres de presse magazine et 6 titres de presse professionnelle. Les titres de la presse jeunesse sont en général demandés de manière suivie, à l'instar d'un abonnement.

273 demandes ont été honorées par les éditeurs, soit près de 94%.

#### Types de formats déposés en 2016

Type de format	Répartition en % des formats
PDF	79%
In Design	16%
XML	3%
Traitement de texte	2%

Le PDF reste le format le plus déposé pour les périodiques (79% des fichiers). La part du XML reste très faible, mais en légère augmentation (3%).

194 fascicules ont été adaptés en 2016, donnant lieu à 273 adaptations : 48% en gros caractères papier, 28% en braille et 23% en numérique audio (hors DAISY).

#### ▪ Abonnements

Depuis septembre 2013, les organismes agréés ont la possibilité de s'abonner sur PLATON à des titres de presse. Deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse, EDD et CFC, ont signé un contrat avec la BnF, ce qui facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes d'adaptation.

Par ces contrats, les deux plateformes s'engagent, lorsqu'elles ont été formellement et préalablement mandatées par un éditeur, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt, et à livrer le périodique demandé par les organismes agréés le jour de sa parution sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque nouveau numéro.

En 2016, ce dispositif concernait 3 associations pour 15 abonnements et 10 titres de presse. Les fichiers déposés en XML sont adaptés en DAISY audio et braille numérique.

## 2. Axes d'amélioration et perspectives

### 2.1. Suite de la mise en œuvre des évolutions législatives

Les développements permettant de mettre en œuvre le nouveau cadre légal et d'assurer le dépôt et la récupération sur PLATON des fichiers adaptés par les organismes inscrits et agréés se poursuivent en 2017 pour une mise en production au dernier semestre de l'année.

Afin de prendre en compte la disparité des compétences techniques des organismes, le processus a été simplifié (simplification par exemple des informations bibliographiques et des données techniques à renseigner par les organismes). Une importance particulière a été accordée au livre scolaire, dont les adaptations numériques pourront être déposées et récupérées au chapitre (unité d'adaptation la plus répandue), afin de permettre un gain de temps pour tous les organismes d'adaptation.

Une réflexion a été menée en parallèle sur les formats adaptés, à la suite des réponses des organismes au questionnaire portant sur leurs formats d'adaptation. En plus des formats « finaux » (comme le DAISY ou le braille numérique), dont le dépôt est une obligation légale, il sera possible de déposer des formats de travail ou « pivot » facilitant les adaptations (à l'instar du DTBook). Les formats correspondant à des formats éditeurs commercialisés (PDF ou EPUB) ont été écartés.

Dans un premier temps, la sélection de fichiers adaptés par la BnF consistera en :

➤ **Une sélection en amont :**

- Récupération des livres (hors scolaire) dans leur intégralité.
- Exclusion comme « adaptation » de certains formats trop proches des formats éditeurs (comme les formats PDF ou EPUB).

➤ **Une désélection en aval :**

- Les adaptations ayant fait l'objet, après leur dépôt comme adaptation sur PLATON, d'une commercialisation dans un format identique seront retirées de la plateforme (dans le cas, par exemple, d'un livre audio et d'une adaptation voix humaine en mp3, similaires en termes d'accessibilité).
- Les fichiers de chapitres de manuels scolaires pourront également être supprimés une fois le manuel adapté dans son intégralité.

Afin d'accompagner les utilisateurs (éditeurs et organismes) dans les nouvelles fonctionnalités de la plateforme, les pages d'aide du site ont été revues. Un mode d'emploi spécifique a été rédigé et diffusé auprès des éditeurs début 2017. Des compléments d'information sont assurés par téléphone ou par courriel par l'équipe du Centre Exception handicap.

## 2.2. Reconduction de l'opération « Rentrée littéraire accessible »

Dans l'hypothèse d'une reconduction de la « rentrée littéraire accessible », l'équipe du Centre Exception handicap est prête à renouveler l'opération dans les mêmes conditions que l'année précédente, en utilisant la plateforme PLATON pour le transfert des fichiers des éditeurs après formulation des demandes par les organismes ayant répondu à un appel à participation.